

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1938

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Prestations de nettoyage des locaux et immeubles communautaires - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1542 en date du 10 juillet 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié sans publicité préalable mais avec mise en concurrence, conformément aux articles 34, 35-II-3, 67 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de nettoyage des locaux et immeubles communautaires, secteur nord-ouest.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la personne responsable du marché, par décision du 10 novembre 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Sud-Est nettoyage Grand Lyon pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme et d'un montant global de 107 640 € TTC minimum et 430 560 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 34, 35-II-3, 53 et 67 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 du 03 mars 2003 ;

Vu la décision du bureau n° B-2003-1542 en date du 10 juillet 2003 ;

Vu la décision de la personne responsable du marché en date du 10 novembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour prestations de nettoyage des locaux et immeubles communautaires, secteur nord-ouest et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Sud-Est nettoyage Grand Lyon pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme et d'un montant global de 107 640 € TTC minimum et 430 560 € TTC maximum.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2004 - compte 628 300 - fonctions 22-020-212-813-822 et compte 615 230 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,